



Appel à candidature pour les Bourses d'étude d'un cycle court de formation professionnelle certifiante en Gestion des Aires Protégées (GAP) à l'École de Faune de Garoua (EFG) au Cameroun

1ère Promotion (2025)

1. Contexte et justification

Depuis 2005, le projet « Appui régional à la COMIFAC » s'inscrit dans une démarche visant à renforcer la protection et l'utilisation durable des forêts et de la biodiversité dans le Bassin du Congo, l'un des poumons verts les plus essentiels de la planète, et à soutenir la mise en œuvre du Plan de Convergence 2015-2025 à travers des interventions ciblées dans la sous-région.

Le Plan de Convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) identifie six axes prioritaires, dont l'harmonisation des politiques, la gestion durable des ressources forestières, la conservation de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et la désertification, le développement socio-économique, et le financement durable. La formation est un pilier transversal du plan de convergence, et la formation de spécialistes en Gestion des Aires Protégées apparaît comme un élément clé pour garantir une gestion efficace et durable des ressources naturelles.

La COMIFAC et le Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale de l'Afrique Centrale (RIFFEAC) ont adopté des Directives sous régionales de formation forestière et environnementale qui orientent les États membres et leurs institutions de formation pour la mise en œuvre du plan de convergence en matière de formation des futurs spécialistes sous-régionaux. Chaque pays membre devait ensuite transposer ces directives dans son propre plan d'opérationnalisation au niveau national. Au Cameroun, cela s'est fait notamment par l'adoption d'un plan national d'opérationnalisation des directives, au niveau universitaire, d'une part, et au niveau des écoles techniques (dont l'École de Faune de Garoua), d'autre part. Les directives sous-régionales prônent la diversification des modèles de formation afin de s'adapter aux besoins du marché et d'améliorer l'employabilité des produits issus des diverses institutions. Ainsi, au-delà des formations diplômantes alignées sur le système Licence – Master – Doctorat (L-M-D) tel que préconisé par l'Accord de Bologne, est-il question de développer des offres de formations en alternance, de formations continues et de formations à distance, avec dans tous les cas l'obligation de stages professionnels pour tous les apprenants.

Le programme de formation professionnelle en Gestion des Aires Protégées (GAP) doit permettre aux apprenants de développer des compétences dans des domaines variés afin de répondre aux besoins d'un marché en cours d'émergence, notamment avec l'augmentation des surfaces consacrées à la conservation (objectif 30% des territoires en 2030), mais aussi avec l'augmentation des financements qui sont orientés vers la conservation des écosystèmes, particulièrement avec le développement des partenariats public-privés. La gestion des aires protégées est une tâche de plus en plus exigeante et diverse. De nos jours, les directeurs, gestionnaires, le personnel et les intendants des aires protégées sont censés avoir des compétences, aptitudes, connaissances et qualités spécifiques entre autres en :

- ✓ Planification, Gestion administrative et financière afin d'assurer une gouvernance et gestion efficaces, effectives et équitables,
- ✓ Gestion Appliquée des Aires Protégées afin d'appliquer des compétences techniques spécialisées à la gestion d'une aire protégée notamment en outils de gestion numérique (TIC), criminalité faunique et en gestion participative,
- ✓ Compétences personnelles générales nécessaires pour travailler dans une aire protégée, mais aussi et surtout pour les compétences personnelles avancées (leadership) afin de pouvoir faire preuve d'aptitudes et de comportement exigés pour une performance et direction efficaces.

2. Institution d'accueil

L'Ecole de Faune de Garoua (EFG) au Cameroun assure depuis 1970 la formation des cadres africains, spécialistes de la conservation et de la gestion de la faune et des aires protégées en Afrique francophone tropicale. Elle constitue un pôle d'excellence à vocation régionale dans le domaine de la formation, de la recherche, d'animation et d'échange entre apprenants et formateurs sur la gestion de la biodiversité et des Aires Protégées pour un développement durable de l'Afrique tropicale. Elle assure non seulement la formation initiale mais aussi le perfectionnement des cadres moyens et supérieurs chargés de la gestion durable de la faune et des Aires Protégées d'Afrique tropicale pour une meilleure conservation de la biodiversité. 90% des cadres formés à l'EFG sont actuellement opérationnels sur le terrain comme Directeurs des Parcs nationaux, Conservateurs, Chefs de Service ou d'Unités anti braconnage.

Sous la tutelle du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), cet établissement d'enseignement technique et professionnelle a pour mission régaliennne de :

- Former les spécialistes de la faune de niveau moyen et subalterne pour les gouvernements et organisations de l'Afrique francophone tropicale ;
- Participer à la préparation des plans d'aménagement des Aires Protégées ;
- Organiser des formations à la carte et des séminaires pour la formation ou recyclage du personnel des agents de la conservation et gestionnaires des Aires Protégées ;
- Entreprendre des recherches sur la faune ou autre sujet de sa compétence à la demande des organisations gouvernementales ou non ;
- Promouvoir l'éducation environnementale ;
- Assurer le rôle d'autorité scientifique pour les aspects fauniques de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) auprès du Gouvernement Camerounais.

3. Objectifs de la bourse

Cette bourse vise à renforcer les capacités des institutions de la sous-région impliquées dans la gestion des aires protégées à travers le développement des ressources humaines. Certaines formations ayant déjà ouvert des opportunités pour les personnels du niveau terrain et du niveau supérieur (Master). La présente bourse est consacrée uniquement à l'admission au cycle court de formation professionnelle certifiante en gestion des aires protégées (GAP) de l'Ecole de Faune de Garoua qui accueille les professionnels expérimentés de niveau intermédiaire. La formation est prévue pour six mois en présentiel dont trois (03) mois de cours théorique et pratique d'une part, et trois (03) mois de stages d'autre part.

Ce programme s'adresse aux :

- Professionnels en poste (agents des parcs, conservateurs, gestionnaires d'aires protégées) ;

- Techniciens ou cadres d'ONG environnementales ;
- Agents des administrations publiques ou privées en lien avec la gestion des ressources naturelles.

4. Durée et lieu de la formation

- ❖ **Durée :** La formation est prévue pour six (06) mois en présentiel dont trois (03) mois de cours théorique et pratique d'une part, et trois (03) mois de stages d'autre part.
- ❖ **Lieu :** École de Faune de Garoua (EFG) située à Garoua au Cameroun.

5. Prise en charge et bourse

La bourse couvre les dépenses suivantes :

- ✓ Le transport du lieu de résidence (Capitale du pays pour les boursiers étrangers) du boursier au campus de Garoua (aller et retour),
- ✓ Les frais de scolarité,
- ✓ Une indemnité de subsistance s'élevant à 120 000 FCFA est versée mensuellement par l'EFG à chaque apprenant pour couvrir ses frais, y compris les frais de déplacement locaux, de téléphonie et autres besoins essentiels de base,
- ✓ Une couverture sanitaire estimée à 30 000 FCFA pour toute la durée de 3 mois du séjour de l'apprenant sur place,
- ✓ La prise en charge sanitaire durant le stage sur le terrain fera l'objet d'une analyse au cas par cas, sachant qu'il ne sera pas possible de revenir se faire soigner à l'hôpital de Garoua,
- ✓ Les apprenants sont logés sur place dans des chambres mises à disposition par l'EFG,
- ✓ Les apprenants ont un accès libre à l'internet de l'EFG, et aux commodités de l'établissement,
- ✓ La restauration est fournie par le restaurant de l'EFG.

6. Calendrier de sélection

- ✓ 15 Janvier 2025 : Date limite de réception des dossiers ;
- ✓ 20 Janvier 2025 : Sélection des candidats ;
- ✓ 10 Février 2025 : Rentrée académique.

7. Critères de sélection

Critères généraux pour être éligible à l'admission au cycle court de formation professionnelle certifiante en GAP de l'École de Faune de Garoua (éliminatoires)

- Niveau minimum : BAC+2 ou 3 (formation en environnement, forêt, gestion des ressources naturelles, biologie, sciences de la nature et du vivant ou équivalent) ;
- Être en bonne santé et apte à suivre une formation paramilitaire ;
- Être apte à suivre une formation en langue française (langue principale de la formation) ;
- Être âgé de moins de 40 ans ;
- Avoir un casier judiciaire vierge ;
- Être recommandé(e) par une structure de gestion des ressources naturelles ou une organisation partenaire ;
- S'engager à respecter le règlement intérieur de l'EFG.

Critères spécifiques à la bourse GIZ

- Etre de nationalité d'un des pays membres de la COMIFAC ;
- Etre en service dans une aire protégée, une ONG d'appui à la gestion des aires protégées, dans une structure travaillant en Partenariat Public-Privé (PPP) ou dans le service de conservation d'une aire protégée située dans les paysages concernés ou d'une institution membre du RIFFEAC (priorité) ;
- Démontrer de l'intérêt à appliquer les connaissances et compétences acquises dans la gestion des aires protégées après la formation ;
- Démontrer de l'intérêt à partager les acquis de la formation avec les collègues en poste sur le terrain ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins deux (02) années d'expérience professionnelle dans la gestion des aires protégées, la législation faunique, la conservation de la faune ou la gestion cynégétique ;
- Les candidatures féminines sont FORTEMENT encouragées.

8. Composition du dossier de candidature

Sous peine de rejet, le dossier devra comprendre la totalité des pièces ci-après :

Pour tous les candidats :

- ✓ Une lettre de motivation adressée à la Direction de l'École de Faune de Garoua ;
- ✓ Formulaire de candidature disponible sur le site Web de l'École de Faune (ou bien vouloir contacter ecoledefaune@yahoo.fr; mbabale@yahoo.fr; bouba.hotta@gmail.com; bhottano@yahoo.fr; ndimanonga@yahoo.fr ; jean.ondobo@giz.de; axel.njeukwe@jmnconsultant.fr ;
- ✓ Copie d'acte de naissance ;
- ✓ Certificat médical datant de moins de trois (03) mois attestant que le candidat est apte à suivre une formation paramilitaire ;
- ✓ Copie du diplôme le plus élevé ;
- ✓ Copie d'extrait judiciaire vierge ;
- ✓ Un Curriculum Vitae (CV) détaillé et actualisé ;
- ✓ Lettre de recommandation d'un employeur, enseignant ou partenaire institutionnel ;

9. Procédure de soumission des candidatures

Le dossier complet sera adressé aux adresses ci-dessous :

Par la poste à :

- Ecole de Faune Garoua : BP 271 Garoua (Cameroun)

Par email à :

- Email : ecoledefaune@yahoo.fr
avec copie à : bhottano@yahoo.fr; bouba.hotta@gmail.com; ndimanonga@yahoo.fr ;
jean.ondobo@giz.de ; axel.njeukwe@jmnconsultant.fr; denise.efouba@riffecac.org